



Résiliation de forfait telephone portable

Par **bichtoulouse**, le **02/01/2008** à **19:49**

j'ai un abonnement d'un forfait de téléphone portable pendant 24 mois, après 10 mois utilisé, et quand je passe un stage de 2 mois au étranger, j'ai malheureusement perdu mon portable avec carte SIM quand j'ai transit par Doha (Qatar), et immédiatement j'ai informé par l'internet pour suspension de ma ligne et on l'a fait. Quand je reviens en France, tout de suite j'ai consécutivement envoyé 4 lettres pour chercher une bonne solution mais par contre, plus de 2 mois plus tard j'ai reçu une lettre de l'entreprise mobile, dans laquelle il m'a dit qu'il a tout seul fait résilier aucun préavis alors que j'étais absent et je dois payer une grosse somme pour le reste de tous les mois d'abonnement, je ne sais pas pourquoi je dois payer comme ça et sur quoi se-base on ?, ou est le droit aux consommateurs ?

Néanmoins, j'ai une bonne volonté de résoudre ce problème, mais je ne peux pas accepter sa proposition, j'ai des bonnes raisons suivant pour refuser:

- un accident insouhaitable
- j'ai informé et on a accepté de suspension la ligne malgré j'ai pas la déclaration à police au qatar car je ne sais qu'avion est décollé
- aucun préavis de résiliation, aucune réponse quand j'envoie 4 lettres
- je suis pauvre étranger, niveau français encore faible et pas assez d'argent pour payer une grosse somme comme ça (plus de 700€)

Alors veuillez vous me donner vos renseignements, monsieurs, mesdames merci d'avance